

**SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

Mis en ligne sur le site Internet de la ville de Libourne le 22 décembre 2023

**23-12-248**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

Bilal HALHOUL pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DOMAINE PUBLIC**

**CRÉATION ET ACTUALISATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
AU 1ER JANVIER 2024**

-----

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 22-03-039 en date du 28 mars 2022 concernant la création et la modification des tarifs du domaine public au 1<sup>er</sup> avril 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant qu'il y a lieu de créer et d'ajuster certains tarifs compte-tenu des nouvelles demandes d'occupation du domaine public sur le territoire de la commune de Libourne,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14/12/2023,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné leur avis)

Le Conseil Municipal :

- valide la création et l'ajustement des tarifs du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 tels que suivent :

	Tarifs 1er janvier 2024
<b>FETE FORAINE / tarif par métier et par jour</b>	
<b>Métier fermé de moins de 150m2 de surface occupée</b>	
par jour par m2 du 1er au 8ième jour d'occupation	0,39 €
tarif à compter du 9ième jour d'occupation par m2	0,19 €
<b>Métier fermé de plus de 150 m2 de surface occupée</b>	
par jour par m2 du 1er au 8ième jour d'occupation	0,26 €
tarif à compter du 9ième jour d'occupation par m2	0,13 €
<b>Barbe à Papa par jour</b>	0,38 €
<b>Forfait pour la durée de la manifestation pour Coup de poing, machine à sous, appareil distributeur et tout mobilier accessoire sans lien fonctionnel avec le métier principal</b>	32,26 €
<b>Forfait CARAVANE</b>	
la première caravane de moins de 15m2 de surface occupée	gratuit
La 2ième caravane : Forfait pour caravane de moins de 15m2 de surface occupée	38,57 €
Forfait par caravane à partir de 15m2 de surface occupée	78,18 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) par jour	6,51 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site pour 5 jours	41,00 €
Forfait eau + électricité + remise en état du site forfait pour la manifestation au-delà de 5 jours	65,10 €
<b>CIRQUE ou SPECTACLE FORAIN</b>	
le m2 superficie inférieure à 300 m2	0,54 €
le m2 superficie supérieure à 300 m2	0,28 €

	Tarifs au 1er janvier 2024
<b>MANIFESTATIONS TEMPORAIRES FOIRES ET MARCHES DIVERS / tarif par m2 et par jour</b>	
<b>Manifestation de petite envergure - Foires annuelles et Marchés à Thèmes</b>	
alimentaire le m2 hors fluide Food Truck, Triporteur ...	Tarifs au m2
non alimentaire le m2 hors fluide - brocante	2,66 €
Exposants sans but lucratif associations	1,42 €
Exposants à vocation commerciale (foire aux vins, foire au gras ...)	gratuit
Forfait fluide (eau et/ou électricité) par jour	2,50 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site pour 5 jours	6,51 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site au-delà de 5 jours et maximum 30 jours	41,00 €
animation commerciale à but lucratif hors buvette et hors terrasse autorisée sur le domaine public	65,10 €
animation commerciale d'initiative privée à but non lucratif autorisée sur le domaine public:	1,40 €
	1,39 €
<b>Manifestations de grande envergure ou d'ampleur nationale</b>	
Exposants sans but lucratif associations	Tarifs au m2
Exposants à vocation commerciale	gratuit
Food Truck	3,00 €
Terrasses et buvettes	3,50 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) par jour	3,50 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site pour 5 jours	6,51 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site au-delà de 5 jours et maximum 30 jours	41,00 €
Redevance publicitaire (taux appliqué sur l'ensemble de la redevance)	65,10 €
	9%
<b>Terrasses et Buvettes liées à des événements ou manifestations particuliers</b>	
Buvette ou terrasse exceptionnelle associée à une manifestation sur un espace attenant ou non attenant à l'établissement	Tarifs au m2
Forfait fluide (eau et/ou électricité) par jour	3,00 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site pour 5 jours	6,51 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site au-delà de 5 jours et maximum 30 jours	41,00 €
	65,10 €
<b>ETALAGE PONCTUEL lié à une manifestation -</b>	
Tarif par m2 et par jour	Tarifs au m2
	1,42 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

Tarifs au m2

ID : 033-213302433-20231218-DELIB\_23\_12\_248-DE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		base 30 jours / mois	
<b>TERRASSES ANNUELLES ET ESTIVALES</b>		Tarifs au m2	
Tarif identique pour les terrasses annuelles ou estivales			
<b>Secteur Hyper Centre (voir plan joint)</b> Place Abel Surchamp, Rue Gambetta, Esplanade François Mitterrand, Place Decazes, Allées Robert Boulin et les voies adjacentes des rues précitées jusqu'à la première intersection la rue Fonneuve, la rue Montesquieu, la rue Jules Ferry			
Terrasse couverte fermée		61,30 €	5,10 €
Terrasse couverte non fermée		41,40 €	3,45 €
Terrasse ouverte		37,62 €	3,15 €
<b>Autre secteur</b>			
Terrasse couverte fermée		52,40 €	4,40 €
Terrasse couverte non fermée		33,35 €	2,80 €
Terrasse ouverte		30,10 €	2,50 €
<b>ETALAGES</b>		<b>Tarifs au m linéaire</b>	
		Annuel	Journalier
		base 360 jours	
<b>Secteur Hyper Centre</b> Place Abel Surchamp, Rue Gambetta, Esplanade François Mitterrand, Place Decazes, Allées Robert Boulin et les voies adjacentes des rues précitées jusqu'à la première intersection la rue Fonneuve, la rue Montesquieu, la rue Jules Ferry		23,40 €	0,07 €
<b>Autre secteur</b>		19,35 €	0,02 €
<b>OCCUPATION LONGUE DUREE</b>		mensuel	semestriel
<b>FOOD TRUCK</b>			
Food truck occupation inférieure ou égale à 15m2		266,00 €	1 596,00 €
Food truck occupation supérieure à 15m2		399,00 €	2 394,00 €
<b>TRIPORTEUR occupation 3m2</b>		79,80 €	478,80 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) par jour		6,51 €	
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site pour 5 jours		41,00 €	
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site au-delà de 5 jours et maximum 30 jours		65,10 €	
<b>Camion-magasin</b>			228,00 €
<b>CHEVALETS</b>			
<b>Forfait par support de promotion</b> Tous secteurs confondus		Annuel	
Le montant forfaitaire est dû quelque soit la durée d'implantation du support au cours de l'année civile		51,50€	
<b>CHEVALETS ET SUPPORTS MOBILES NON AUTORISES</b>			
<b>Forfait par support de promotion en infraction</b> Tous secteurs confondus pénalité journalière		jour	
Le montant forfaitaire et journalier est dû à réception de la mise demeure de retrait du(des) support(s) concerné(s)		15,50€	
<b>Emplacement dédié aux objets de mobilité pour livraison</b> (Occupation du domaine public à vocation commerciale tarif annuel au m2)		29,70 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.12.23 et de la publication, le 22.12.23  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Commune de Libourne

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-213302433-20231218-DELIB\_23\_12\_248-DE